

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

**Consultation publique sur le développement durable
de la production porcine au Québec**

**Mémoire présenté par
F. Ménard inc.**

Le 4 avril 2003, Montréal

Avant-propos

L'examen des forces et faiblesses des différents modèles présents en production porcine au Québec ainsi que de leurs impacts sur les milieux rural, agricole ainsi que sur le secteur de la transformation fait partie du mandat confié à la Commission par le Ministre de l'environnement. F. Ménard inc. souhaite apporter sa contribution à la réflexion amorcée par les commissaires et croit que c'est relativement à cette partie précise du mandat que son apport pourrait être le plus pertinent.

Notre entreprise fait figure de pionnière dans le développement d'un modèle de production alternatif au modèle traditionnel en production porcine : F. Ménard a été la première entreprise au Québec à recourir à l'élevage à forfait. C'est ce modèle dit « d'intégration », et plus spécifiquement l'intégration telle qu'on la fait chez F. Ménard, que nous voulons présenter et valoriser dans ce mémoire. Nous croyons également qu'exposer les choses telles qu'elles sont, pourrait démystifier certaines croyances concernant l'intégration qui semblent avoir pris racine dans l'esprit des gens. Les entreprises d'intégration ont été accusées de bien des maux au cours des derniers mois. Encore une fois, nous croyons que présenter nos activités pourrait être à même de remettre les pendules à l'heure. Finalement, nous voudrions également profiter de ce mémoire pour valoriser ceux et celles qui ont choisi de produire sous intégration, gens que nous avons peu entendus depuis le début de cette consultation publique.

Notre façon de procéder ne constitue sûrement pas le seul et unique modèle à appliquer à l'ensemble de l'industrie porcine québécoise. Cependant, nous croyons qu'il s'agit d'une avenue possible. Notre entreprise a sa place dans le paysage agroalimentaire de la province. Cette approche est structurante pour les régions et pour les fermes familiales. Bien que nous soyons prêts à assumer notre juste part de responsabilité dans la problématique actuelle, nous refusons d'être tenus responsables de l'ensemble des maux présents dans la campagne québécoise.

Présentation de l'entreprise

Un peu d'histoire...

F. Ménard inc. a été fondée en 1961 avec le rachat par Fulgence Ménard de la meunerie de son père, située à Ange-Gardien. L'entreprise souhaite alors se faire une spécialité des élevages porcins et avicoles. Des bâtisses combinant ces deux activités sont d'abord construites aux alentours de la meunerie. À cette époque, plusieurs cultivateurs sont attirés par l'élevage porcins, mais les risques financiers qui y sont associés les rendent craintifs. F. Ménard, qui considère qu'un de ses rôles est d'absorber une part des risques inhérents à l'agriculture, propose donc de les approvisionner en animaux et en moulée, s'ils fournissent en retour les bâtiments et la main-d'œuvre. Cette formule remporte tellement de succès que la meunerie d'Ange-Gardien doit bientôt être modernisée. L'entreprise fait parallèlement l'acquisition de plusieurs terres sur lesquelles est cultivé du maïs-grain. On se dote en 1982 de silos-élevateurs à Ste-Brigide. En 1988, une deuxième meunerie est achetée à St-Pie. Finalement, l'entreprise assure sa présence dans l'ensemble du processus de production avec le rachat d'Agromex en 1998. Cette acquisition, comprenant un abattoir et une usine de transformation, fait de F. Ménard la seule entreprise à maîtriser toutes les étapes de sa production, de l'achat des grains à la transformation des viandes, en passant par la fabrication des moulées et l'élevage des animaux. L'entreprise reste également présente dans le secteur avicole, en plus de produire et vendre de la moulée à des producteurs indépendants. Aujourd'hui, l'entreprise reste familiale : elle est présidée par Fulgence Ménard, gérée par ses quatre fils et, au total, une dizaine de membres de la famille Ménard y travaillent. La taille actuelle de F. Ménard s'explique difficilement par une seule raison ou par une décision de gestion, mais plutôt par une combinaison de facteurs. Ces facteurs regroupent notamment 42 ans d'histoire, une formule d'association populaire et l'importance de la spécialisation de la production.

La croissance

L'entreprise a pris de l'expansion afin de répondre à un besoin existant; il n'y a jamais eu d'objectifs précis en termes de nombre d'établissements ou de quantité de porcs à produire. La volonté de producteurs d'élever des porcs à forfait pour le compte de F. Ménard a grandement contribué à la croissance de l'entreprise. Depuis 1998, l'entreprise ne fait d'ailleurs plus aucune sollicitation en vue de placer des porcs en engraissement. Ce sont les personnes intéressées qui entrent en contact avec nous. Ces nouveaux éleveurs associés suscitent à leur tour un certain développement, considérant le fait qu'à une maternité supplémentaire, correspondent deux ou trois pouponnières ainsi que sept ou huit

engraissements. Ces nouveaux éleveurs sont des producteurs qui veulent se diversifier, qui ont augmenté leur production, ou d'anciens naisseurs qui se sont convertis.

Nos objectifs ne sont pas de croissance, mais de qualité : nous ne nous sommes pas fixé de taille limite à atteindre. Nous désirons répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs en termes de **qualité, de salubrité et d'innocuité des produits.**

Des opportunités de croissance se sont présentées à nous lorsque des entreprises en intégration ont choisi de ne plus faire d'élevage, et que des éleveurs associés sont venus frapper à notre porte. De plus, dans l'acquisition d'Agromex, la transaction comprenait un certain nombre de fermes, ce qui a encore une fois augmenté la taille de notre entreprise (voir annexe A sur la taille des fermes). Aujourd'hui, nous sommes propriétaires de soixante fermes et avons conclu des contrats d'association avec 150 autres.

Éleveurs en association

Moins de 5 ans	23%
5 à 10 ans	30%
10 à 15 ans	21%
15 à 20 ans	8%
20 et plus	19%

Il importe également de tenir compte du fait que les éleveurs associés ne constituent pas une masse statique, figée. Le milieu est au contraire en mouvement perpétuel : s'il est vrai que certains éleveurs produisent à forfait des années durant, d'autres résilient leur contrat, de nouveaux s'ajoutent, etc. Un certain nombre d'éleveurs associés est donc appelé à s'ajouter en remplacement de ceux qui ont quitté, de façon à conserver un volume constant de production. Certains éleveurs ont quitté pour des contrats avec des compétiteurs ou encore comme producteurs indépendant. Depuis trois ans, le nombre de porcs produits par F. Ménard reste constant, l'entreprise s'employant surtout à consolider sa production. Nous resterons cependant à l'affût d'autres opportunités qui pourraient se présenter. De façon plus précise, nous souhaitons nous concentrer sur le développement des activités à valeur ajoutée.

Les éleveurs associés

Les porcs produits à forfait représentent 75% des porcs d'abattage de l'entreprise. C'est l'éleveur, la famille qui monte le projet, et non F. Ménard. L'éleveur possède le lot sur lequel la porcherie sera construite. Il est également responsable de son financement et de la construction des bâtiments. F. Ménard met cependant à la disposition de ses associés un conseiller technique à même de les aider pour l'élaboration des plans de construction ou pour effectuer une analyse économique de leurs projets. Nous croyons qu'il est pertinent d'insister sur le fait que nos éleveurs associés sont chez eux : *ils* sont propriétaires de leurs bâtiments ainsi que de leurs terres.

Outre le bâtiment, l'éleveur fournit la machinerie agricole dont il peut avoir besoin (citernes, rampes, etc.) et la main-d'œuvre. En contrepartie, F. Ménard assure l'approvisionnement en animaux et en moulée, les médicaments lorsque nécessaire, l'assistance technique et vétérinaire ainsi que le transport des porcs. Les éleveurs peuvent également avoir accès aux services d'un conseiller technique de F. Ménard, s'il veut procéder à la rénovation ou l'amélioration de ses bâtiments. Un financement sans intérêt leur est offert pour la réalisation de ces travaux.

Les éleveurs associés reçoivent un revenu fixe ainsi que des bonifications associées aux performances zootechniques. Les contrats peuvent être résiliés à un mois de préavis pour les fermes d'engraissement et six mois pour les pouponnières et les maternités. La compagnie peut elle aussi résilier un contrat, ce qui n'est jamais arrivé dans la pratique avec des éleveurs consciencieux. Dans la grande majorité des cas, ce sont les éleveurs qui résilient leur contrat plutôt que l'inverse. Il serait donc erroné d'affirmer que l'entreprise s'attache ses « intégrés » de façon irréversible, que ces derniers se retrouvent en quelque sorte prisonniers de l'entreprise d'intégration.

Pourquoi produire sous intégration?

Dans le débat actuel concernant le bien fondé de l'intégration dans la production porcine québécoise, on tend souvent à omettre le fait que si ce modèle existe, c'est parce qu'il répond à une demande, à un besoin. Nous ne forçons personne à signer un contrat avec nous pour la production de porcs à forfait, au contraire, comme il a été expliqué plus haut, ce sont les individus qui nous contactent pour devenir éleveurs associés. Jusqu'à présent, cet aspect de la question semble avoir été occulté. Pour les besoins de ce mémoire, nous avons demandé à chacun de nos éleveurs associés de remplir un questionnaire où nous leur demandions, notamment, pour quelles raisons ils avaient choisi la

production à forfait et aussi pourquoi avoir décidé de s'associer à F. Ménard (car il y a pratiquement autant de façons de produire sous intégration qu'il y a de compagnies d'intégration).

Une raison évoquée de façon récurrente concerne l'ensemble des **facteurs économiques** : la sécurité financière, la stabilité des revenus impliquée par la production à contrat est presque universellement mentionnée. Cette stabilité facilite grandement la gestion budgétaire des entreprises. On dénote également plusieurs avantages reliés au financement : le fait d'avoir un contrat d'intégration facilite l'obtention de financement des institutions prêteuses, lorsqu'on ne l'exige pas carrément. L'investissement nécessité au départ est moindre, les éleveurs se retrouvent par conséquent moins endettés, les coûts de fonctionnement sont également considérés comme moins importants. L'entreprise sous intégration aurait également moins besoin de main-d'œuvre. Certains vont jusqu'à affirmer que l'intégration constitue le seul moyen de démarrer dans l'industrie porcine. L'annexe I compare le financement nécessaire à un éleveur associé en engraissement avec celui d'un naisseur finisseur pour démarrer des entreprises de taille équivalente.

Une autre catégorie de raisons évoquées pourraient être regroupées sous le terme de **facteurs logistiques** : les éleveurs associés n'ont pas à se soucier de l'approvisionnement en porcs et en moulée, qui est régulier. L'absence de nécessité de soutenir un inventaire est aussi souvent mentionnée. Les éleveurs associés n'ont pas non plus à organiser le transport des animaux. Les tâches administratives sont aussi considérées comme plus légères. Finalement, on conçoit comme plus difficile pour les producteurs indépendants qui ne sont pas naisseurs-finisseries de se synchroniser avec les autres étapes de production.

Une troisième catégorie de raisons concerne les **facteurs techniques** : les éleveurs associés apprécient visiblement l'accès à des services d'experts conseil, que ce soit de conseillers techniques ou de vétérinaires. Plusieurs ont opté pour l'intégration parce que, déjà impliqués dans une autre production, ils ont voulu diversifier leurs activités mais ne possédaient pas assez d'expertise en production porcine pour démarrer seuls. La possibilité de bénéficier de l'expertise en production d'une entreprise d'expérience est une raison très fréquemment citée. Le fait de recevoir des porcs toujours de la même provenance est également apprécié. Finalement, la production sous intégration ouvrirait la porte à certaines pratiques de régie d'élevage plus difficiles à adopter dans le cas de producteurs indépendants, telles la gestion tout plein-tout vide et la production multisites, considérée comme plus performante.

Finalement, on peut également parler de **facteurs personnels** pouvant expliquer le choix de produire à forfait : certains parlent d'une simple préférence, d'autres voient dans la production à contrat la seule façon de s'assurer une certaine qualité de vie, on apprécie la stabilité, la sécurité. L'intégration diminuerait la charge de travail des producteurs et leur permettrait de consacrer plus de temps à d'autres activités (autre production, loisirs, etc.). L'idée du partage des responsabilités et du travail d'équipe est également populaire. Globalement, on trouve que la production sous intégration simplifie beaucoup la vie et que les risques sont trop importants pour être gérés en indépendants (prix, maladie, etc.).

Le débat actuel opposant l'intégration à la ferme autonome semble faire fi de ces agriculteurs qui ont librement et consciemment choisi la production sous intégration. Dans une certaine limite, ce débat est-il celui qu'on doit absolument faire? Une ferme produisant sous intégration peut, elle aussi, être gérée par une famille, faire vivre une famille. La question de la propriété des animaux influence-t-elle vraiment la dimension « humaine » d'une telle ferme? Un engraissement de 1500 porcs est-il plus industriel si le propriétaire des bâtiments et celui des porcs ne sont pas la même personne? Nous sommes favorables au maintien de fermes autonomes, mais faut-il imposer ce modèle comme le seul possible? Faut-il absolument, à tout prix rester indépendant? Veut-on favoriser la ferme autonome, parce qu'elle est un gage d'efficacité technique et économique, de respect de l'environnement et d'acceptabilité sociale, ou par pure idéologie, afin de perpétuer un modèle qu'on considère comme conforme à ce que doit être l'agriculture québécoise? Nous ressentons un certain malaise dans tout ce débat en raison de l'absence de voix donnée aux producteurs intégrés qui, s'ils n'ont pas été forcés de produire à forfait, constitueraient alors des agriculteurs de seconde zone, reniant la vraie nature de l'agriculture. Y a-t-il une façon de produire plus noble que l'autre? Les producteurs intégrés ont choisi ce mode production parce que, pour diverses raisons, cela leur convenait. Il serait important de respecter ce choix, tout comme nous respectons le choix des producteurs indépendants et de ceux ayant opté pour l'intégration coopérative.

La dimension économique

« Malgré que certains voient d'un mauvais œil l'intégrateur, il est un très gros employeur québécois et contribue à assurer le développement et la survie de plusieurs fermes qui aujourd'hui sont des entreprises familiales qui génèrent plusieurs millions de dollars en investissements et en richesse québécoise »

- Éleveur associé F. Ménard

F. Ménard inc. produit à elle seule près de 10% des porcs québécois. Cette production ne se fait pas au détriment des milieux ruraux. Notre entreprise ne considère pas que, lorsqu'elle développe un projet dans une localité, elle « prend » sans rien amener en retour. Nous croyons avoir un effet structurant sur l'économie des localités, des régions et de la province. Précisons dès le départ que 50% de notre production est destinée au marché local; nous ne produisons pas uniquement pour exporter.

Pour alimenter ses meuneries, F. Ménard offre aux agriculteurs de la région un service d'achat de leur maïs. En moyenne, depuis cinq ans, nous avons acheté le maïs de 537 producteurs de grandes cultures. De tous nos achats de maïs, 91% est de provenance locale, 2% provient de l'Ontario et seulement 7% des Etats-Unis. En général, nous achetons du maïs américain seulement lorsque c'est nécessaire, par exemple en 2002 alors que les récoltes québécoises avaient été mauvaises. Les silos élévateurs de Ste-Brigide sont opérés pour le séchage et l'entreposage des grains. Ces facilités servent l'entreprise et les agriculteurs de la région.

F. Ménard génère 650 emplois directs dans sa région, dont environ 150 à l'intérieur de nos fermes. Sans compter les emplois créés par nos éleveurs associés. Encore une fois, nous ressentons un certain malaise quant au manque de considération que certains semblent avoir face aux employés agricoles. On semble parfois les percevoir comme des « esclaves », pratiquant en quelque sorte un « sous-métier » agricole. Il se peut que des gens soient intéressés à travailler en agriculture, sans pour autant souhaiter être propriétaires; généralement, des techniciens agricoles, des fils d'agriculteurs ou des gens aimant les animaux. Les emplois agricoles sont stables et permettent de demeurer en milieu rural. De plus, nos employés bénéficient de salaires concurrentiels, de bonus et d'avantages sociaux. Nous leur offrons un programme de formation à l'embauche. Nous opérons une ferme-école et dispensons également un programme de formation continue aux employés.

Habituellement, l'entreprise se développe régionalement, c'est-à-dire dans un certain rayon autour du siège social, situé à Ange-Gardien. F. Ménard n'offre pas de service de construction des projets aux éleveurs nouvellement associés. On suggère cependant au producteur d'avoir recours à des fournisseurs et contracteurs présents dans la région et de privilégier l'achat de matériaux locaux.

F. Ménard est une entreprise familiale qui fait affaire avec des fermes familiales. Par ferme familiale, nous entendons une entreprise agricole où vivent et travaillent un/des membres d'une même famille. La

production à contrat aide au maintien de la ferme familiale et à l'installation de la relève en production. Au fil des ans, plusieurs entreprises familiales se sont développées à travers F. Ménard. Actuellement, la plupart des nouveaux clients de la compagnie sont des jeunes qui débutent dans la production.

La dimension environnementale

L'intensification de la production dans la dernière décennie a augmenté considérablement les volumes de lisier à gérer. F. Ménard a identifié trois stratégies sur lesquelles nous travaillons activement : soit la réduction de l'utilisation d'engrais minéraux, la diminution des rejets d'azote et de phosphore et la valorisation des lisiers.

La réduction des rejets

Comme les porcs ne possèdent pas l'enzyme (phytase) qui permet de bien digérer le phosphore, on doit ajouter un supplément de cet élément aux rations. Ainsi, une majeure partie du phosphore consommé par les porcs provenant de céréales se retrouve dans la fosse. De même, les rejets d'azote, qu'on retrouve majoritairement dans l'urine, proviennent d'un excès ou d'un mauvais équilibre des acides aminés alimentaires. Pour diminuer ces rejets, trois avenues sont empruntées: on fait en sorte d'éviter les excès, d'améliorer la conversion alimentaire et de mieux utiliser les additifs alimentaires.

Afin d'éliminer les excès, les besoins exacts des porcs en nutriments sont établis. L'entreprise a à son emploi son propre nutritionniste qui réalise annuellement des tests d'alimentation, ainsi qu'une modélisation mathématique des besoins afin d'y répondre adéquatement. Puisque les surplus seront excrétés, on a recours à une alimentation multiphase : on utilise deux formulations de moulée différentes dans les maternités, quatre formulations dans les pouponnières ainsi que quatre formulations en engraissement. Cette façon de faire réduit de 15 à 20% les rejets en phosphore et en azote. On offre de plus aux éleveurs associés de réaliser leur bilan alimentaire.

La seconde avenue est l'amélioration de la conversion alimentaire, qui réduit les coûts d'alimentation en plus des rejets : diminuer l'indice de conversion de 0,1 réduit ces derniers de 5%. L'indice de conversion est influencé par l'environnement, la santé, la génétique et l'alimentation. L'amélioration génétique, l'augmentation des statuts sanitaires obtenue par l'élevage sur trois sites et de nouveaux types de bâtiments (ventilation naturelle et planchers semi-lattés), l'installation de trémies dans toutes les fermes

et les moulées cubées ont permis de réduire de 0,40 l'indice de conversion des porcs, réduisant les rejets de phosphore et d'azote d'environ 20%.

Finalement, F. Ménard a été la première meunerie au Canada, en janvier 1999, à utiliser de la phytase dans la moulée cubée. L'utilisation d'acides aminés de synthèse et de phytase de façon standard dans les aliments destinés aux porcs a permis de diminuer les rejets de 20 à 30%. La phytase est utilisée dans toutes les moulées et a permis une diminution du contenu en phosphore des rations, ce qui se répercute sur la teneur du lisier.

L'entreprise utilise des bols économiseurs d'eau et des trémies dans tous ses établissements, ce qui a permis de diminuer de 35% les volumes de lisier à gérer. La plupart des éleveurs associés utilisent eux aussi des trémies et des bols économiseurs d'eau.

L'agroenvironnement

Nous considérons que ce qui se déroule à *l'intérieur* de nos bâtiments est tout à fait au point et que nous avons adopté toutes les pratiques à même de réduire les rejets. Nous sommes conscients qu'il reste encore du travail à faire à l'extérieur. Nous avons toujours été très concernés par la question environnementale et nous avons posé plusieurs actions dans ce domaine.

Nous avons déjà atteint la norme pour l'épandage en phosphore de 2005 du REA concernant la disposition des terres, nous rapprochant de la norme 2008 (disposer de 75% des terres nécessaires). Nous prévoyons cependant recourir au traitement pour atteindre la norme 2010. F. Ménard est un membre fondateur de l'AGEO et siège à son conseil d'administration depuis 1994. Des plans de fertilisation basés sur des analyses de sols sont utilisés depuis 1989 et nous tenons également des registres d'épandage depuis de nombreuses années. Les épandages ont principalement lieu au printemps ou en post-levée des cultures, toujours en aspersion basse. Les épandages d'automne, qui représentent moins de 20% de tous les épandages, devraient être éliminés complètement au cours des prochaines années par la construction de fosses plus grandes ou de fosses de transfert. Nous disposons déjà de cinq fosses de transfert, installées directement chez les receveurs.

F. Ménard participe également activement à des recherches sur le lisier afin d'atténuer les odeurs, de séparer les phases solide et liquide ou encore d'assécher le lisier. Nous expérimentons présentement un séparateur afin d'en connaître la fiabilité, l'opérabilité et également tester l'utilisation des résidus.

Cette technologie pourrait constituer une bonne solution pour les zones en surplus. Jusqu'à maintenant, les résultats se sont avérés concluants. Nous avons aussi des projets de recherche avec des intervenants majeurs en ingénierie et traitement des eaux, Premiartech et SNC-Lavallin, pour un traitement complet. Ces recherches revêtent un intérêt écologique et économique puisqu'en augmentant le contenu en matière sèche du lisier, on réduit les coûts de transport et d'épandage en plus des risques de ruissellement vers les cours d'eau.

Au cours des dernières années, nous avons également identifié la localisation des puits et des sorties de drains, procédé à l'empierrement de ces dernières, aménagé des bandes riveraines ainsi que des haies brise-vent.

F. Ménard croit que les pistes de solutions environnementales suivantes gagneraient à être examinées :

- Privilégier l'utilisation de fumiers/lisiers et réduire le recours aux engrais minéraux, avec l'adoption de mesures incitatives si besoin.
- Développer une gestion alternative des fumiers : traitement, réduction de la proportion de liquide du lisier pour le rendre plus facilement transportable, dans le but d'assurer une répartition plus uniforme des engrais de ferme sur le territoire.
- Développer un programme de formation et de subvention pour les entreprises d'épandage à forfait. L'épandage fait par des professionnels serait susceptible de redonner confiance aux citoyens.
- Développer une norme environnementale comportant des mesures d'atténuation des odeurs, de diminution des rejets et de prévention des problèmes environnementaux. Si une telle norme existait, l'entreprise serait disposée à y adhérer dès le début et inciterait fortement tous ses producteurs associés, actuels et futurs, à faire de même. Le contrôle de l'application de cette norme pourrait être confié à un organisme indépendant. Ces mesures pourraient par exemple concerner l'utilisation de rampes d'épandage, l'implantation de haies brise-vent, l'inspection annuelle de l'étanchéité des fosses à lisier, la proscription de l'épandage la fin de semaine et les jours fériés, l'encadrement agroenvironnement, etc.

Les éleveurs associés et l'agroenvironnement

Des séances d'information sont dispensées annuellement aux éleveurs associés. Selon les termes de leur contrat, c'est à eux que revient la responsabilité de gérer les questions environnementales sur leur ferme. On ne peut pas vraiment leur imposer des pratiques particulières. On compte donc beaucoup sur

la responsabilisation des associés. F. Ménard se doit cependant de montrer l'exemple par ses pratiques. Par exemple, nous prévoyons les sensibiliser cette année à l'importance d'indiquer l'emplacement des puits et des sorties de drains ainsi que des bandes riveraines. Pendant un certain temps, nous avons mijoté l'idée de mettre sur pied un club agroenvironnement F. Ménard. Ce projet a été finalement abandonné parce que nos associés étaient déjà membres de clubs à qui nous ne voulions pas faire concurrence.

Nos éleveurs associés sont des producteurs responsables, 90% d'entre eux possèdent déjà un PAEF, 78% sont membres de clubs agro, 70% tiennent des registres d'épandage, 68% épandent avec une rampe basse, 52% incorporent le lisier au sol moins de 24 heures après l'épandage, 22% ont un site entouré d'un écran boisé et 6% possèdent un toit sur leur fosse.

Au cours des prochains mois, nos objectifs pour le dossier agroenvironnement de nos éleveurs associés sont :

- Intensifier la sensibilisation aux normes environnementales;
- Évaluer la possibilité d'ajouter à la prime au rendement, une notion de prime au respect de l'environnement.

La dimension sociale

Une autre dimension avec laquelle nous devons dorénavant composer est celle de la cohabitation sociale. Nous avons somme toute un bilan de cohabitation très positif. Nous sommes présents dans plus de 30 municipalités. En 42 ans d'existence, nous n'avons pas eu de problèmes majeurs. Nous tenons des relations de bon voisinage avec l'ensemble de nos voisins, en recherchant des solutions aux inconvénients mentionnés par ceux-ci.

Dans le choix de la localisation des nouveaux bâtiments, nous recherchons les sites les plus isolés possibles et, lorsqu'on le peut, construisons derrière un écran boisé. Nous ne nous contentons pas du respect des distances séparatrices. Ces critères de localisation sont observés pour des raisons de biosécurité et de voisinage, autant visuel qu'olfactif. Nous avons évalué et rejeté plusieurs sites qui respectaient les distances du Ministère de l'Environnement, mais qui ne respectaient pas nos critères.

Dans le cas de notre projet à St-Bernard-de-Lacolle, nous considérons qu'il s'agit du meilleur site possible pour deux raisons : le producteur est l'exemple même du producteur soucieux de l'environnement, il fait partie d'un club environnemental depuis plusieurs années, il possède plus de 800 acres de terre pour lesquels il veut utiliser du fertilisant organique, donc aucun transport sur les chemins; et à cause de l'emplacement du site, des terres agricoles isolées, du boisé des terres qui servira d'écran et de filtre, de la direction des vents dominants et des distances séparatrices qui vont au-delà de celles exigées par le Ministère. Nous sommes à plus de 2 km d'un immeuble protégé, à plus de 1.3 km de la première résidence voisine et à quelques kilomètres de la zone blanche.

Dans les normes futures d'implantation des projets, il importe de:

- Trouver une alternative aux distances séparatrices comme outil de gestion de la cohabitation
- Privilégier les abris boisés
- Prendre en considération les vents dominants

Nous avons également installé des toits sur quelques fosses, pour en tester l'efficacité. Le résultat s'est avéré concluant pour diminuer les odeurs. Nous ne prévoyons pas installer systématiquement de toits, mais sommes cependant ouverts à l'idée d'en ajouter là où existe un problème d'odeurs.

L'amélioration de la production

Nous croyons qu'en tant qu'entreprise, nous devons constamment chercher à améliorer les techniques de production non seulement pour notre bénéfice propre, mais aussi pour l'ensemble de la filière. C'est dans cet ordre d'idées que F. Ménard participe à différents groupes de recherche. L'entreprise finance, fournit des ressources humaines et prête même certains de ses élevages à l'expérimentation de nouvelles techniques. Ces recherches portent sur des sujets aussi variés que l'amélioration du statut sanitaire dans le respect de l'intégrité de l'animal dans son environnement, la valorisation du lisier de porc, le développement de différents programmes alimentaires, la génétique, l'insémination artificielle, les nouveaux principes de construction de porcheries et de conduites d'élevages. Ces recherches permettent à tous les éleveurs de maximiser le rendement de leurs investissements et développer une meilleure approche face à la protection de l'environnement et au bien-être des animaux.

F. Ménard est impliquée dans les recherches du Groupe de Recherche sur les Maladies Infectieuses du Porc, de la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Montréal, de la Station de recherche de

Lennoxville, du Laboratoire d'hygiène vétérinaire et alimentaire d'Agriculture Canada, de l'Hôpital Ste-Justine (recherche humaine en neuroendocrinologie). L'entreprise est également un membre fondateur de la Chaire de recherche en salubrité des viandes.

Nous avons consacré d'importants efforts à la salubrité et l'innocuité de la viande que nous produisons. Nous respectons le programme d'Assurance Qualité Canadienne depuis le tout début et avons été parmi les premières entreprises à nous conformer. Nous avons de plus développé et mis en place le Système Intégré de Sécurité Alimentaire Contrôlée (SISAC), un programme garantissant une viande de qualité produite en respectant des normes strictes qui dépassent largement les standard actuels. Dans le cadre de ce programme, nous avons implanté la traçabilité de notre produit de la reproduction à la distribution. Les producteurs ayant implanté ce système doivent respecter un cahier de charges. Ce cahier de charges exige entre autres qu'aucune farine carnée ne soit utilisée dans la moulée destinée aux porcs et interdit l'utilisation d'antibiotiques à titre de facteurs de croissance en engraissement. Nous croyons avoir fait figure de pionniers dans le développement et l'application de normes de salubrité. Afin de conserver notre position de leader de l'industrie porcine au Québec, nous devons continuer à innover.

Ces initiatives, émanant de notre entreprise, et des autres entreprises, font avancer l'ensemble de la production puisque pour améliorer notre compétitivité face aux autres pays producteurs, nous devons toujours chercher à faire mieux et à proposer un produit qui se démarque par sa qualité. Des entreprises comme la nôtre développent et expérimentent les normes de demain, incitant par l'exemple les autres à adopter ces normes et à se dépasser, ce qui est le signe d'une agriculture durable.

Conclusion

Plusieurs acteurs se partagent la responsabilité de la problématique actuelle. Nous admettons, en tant que producteurs de porcs, avoir notre part de responsabilités, mais nous ne voulons pas servir de bouc émissaire. Le gouvernement a lui aussi une grande part de responsabilité et devra dans l'avenir modifier son attitude en planifiant mieux le développement agricole et en se dotant d'une vision de ce que devrait être l'agriculture au Québec. Le gouvernement a fixé des objectifs de croissance, d'investissement et d'exportation lors du Sommet de l'Agriculture, mais a aussi décrété quelques mois plus tard un moratoire pour arrêter la croissance de la production porcine.

Une planification à long terme mettrait les producteurs à l'abri des fréquentes modifications réglementaires et leur permettrait de consacrer leur énergie à trouver des solutions à la cohabitation sociale. Il faudrait d'autre part s'assurer que le ministère de l'Environnement applique également sa réglementation à travers toute la province. L'écoconditionnalité devrait être mise en place de façon sérieuse et faire en sorte que les producteurs qui en font le plus, peu importe la taille de leur exploitation, soient reconnus.

Dans le passé, le ministère de l'Environnement, par l'émission de certificats d'autorisation, a permis la forte concentration territoriale des porcheries. Les producteurs présents dans de telles zones ont reçu l'autorisation du gouvernement pour s'y développer. Ils ne devraient, par conséquent, pas être les seuls à déboursier pour les mesures qui devront être prises dans certaines régions pour régler les problèmes de surplus et de cohabitation. La responsabilité revient plutôt au gouvernement de soutenir les producteurs dans leur démarche environnementale.

ANNEXE A

F. Ménard inc.

Tableau de la taille des fermes

Nombre de porcs	
0 à 500	8%
500 à 1000	18%
1000 à 1500	23%
1500 à 2000	17%
2000 à 2500	11%
2500 et plus	23%